

COMMUNE DE PROUZEL

80160



République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 novembre 2024

Convocation : 19 novembre 2024

Compte rendu du : 2 décembre 2024

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Thibault DREUE, Monsieur Audouin de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Monsieur Arnaud THIERRY

Absents excusés : Monsieur Yannick DECOSTER, Madame Caroline LECAT, Madame Blanche de l'EPINE donnant procuration à Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Béatrice VANHUSE

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement, agissements sexistes dans la fonction publique
- 2- Vitesse de circulation rue de la Résistance
- 3- Stationnement Mairie/Ecole rue du Général Leclerc
- 4- Terrain de Tennis de Prouzel
- 5- Point sur l'avancement des travaux de la parcelle de l'ancien site NORIAP
- 6- Point sur des travaux communaux
- 7- Projets d'investissements 2025 et point sur les budgets 2024
- 8- DIVERS

1- **Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement, agissements sexistes dans la fonction publique**
Délibération n° 27/2024

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail). Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants : Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes, Protection et accompagnement des victimes,

Sanction des auteurs, Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques, Exemplarité des employeurs publics

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme (CDG80) propose donc une prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser, via un marché public, le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès d'un prestataire externe spécialisé afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du CDG80 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

- Madame le Maire rappelle que la commune avait déjà adhéré à ce dispositif le 8 novembre 2022 (délibération 47/2022). L'adhésion est gratuite. Les services sont payants

Le conseil municipal décide d'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants le cas échéant, et de dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

2- Vitesse de circulation rue de la Résistance / aménagement de voirie / demande de subvention au titre des amendes de police

Délibération n°28/2024

Madame le Maire rappelle qu'une réflexion avait été engagée lors du dernier conseil municipal pour réduire la vitesse de circulation dans la rue de la Résistance et l'allée de l'Ecce Homo suite à un courrier d'un riverain. Lors d'un premier débat, le conseil municipal était d'accord pour dire que seuls les dos d'ânes faisaient effectivement ralentir les automobilistes même si le problème relève principalement d'un manque de civisme de ces derniers.

Pour l'allée de l'Ecce Homo, des possibilités ont été étudiées mais le conseil pense que les mesures ne seraient pas respectées et le coût financier (passage à 30km/h, sens unique de la rue). Les automobilistes ainsi que les piétons empruntant cette route sont tous soumis au code de la circulation et doivent prendre leurs responsabilités.

Pour la rue de la Résistance, le conseil est partagé sur la nécessité d'instaurer deux dos d'ânes. Le débat s'oriente alors sur l'ensemble du village. Le conseil municipal s'accorde sur le fait que les entrées de villages sont à ralentir. Les coussins berlinois à l'entrée de la rue de Bellevue, Taisnil et Château d'Eau permettent un premier ralentissement. Le conseil s'accorde à dire que des dos d'âne à environ 2/3 de la rue de Taisnil et de Bellevue permettraient un ralentissement à l'arrivée sur la place du 8 mai 1945. Rue du stade, des plaques des coussins berlinois ayant été volées, celui-ci ne pourra plus être remplacé. Le conseil est d'accord pour le remplacer par un dos d'âne. Rue de la résistance le dos d'âne le plus adapté serait au niveau du monument aux morts dans la direction de la rue de Taisnil.

Madame le Maire expose le devis de l'entreprise SPEE Bâtiment pour 4 dos d'ânes
L'entreprise est la même qui a posé les dos d'ânes rue de la gare en 2023 et au même tarif,

Après délibération le conseil municipal vote pour l'instauration

D'un dos d'âne Rue du Stade		voté à l'unanimité		
D'un dos d'âne Rue de Bellevue		voté à l'unanimité		
D'un dos d'ânes Rue de Taisnil		voté à l'unanimité		
D'un dos d'âne Rue de la Résistance	Pour : 7	Blanc : 1	Contre : 2	

- Et accepte le devis présenté d'un montant de 15 375 HT
- Et sollicite le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 30 % du montant HT au titre des AMENDES DE POLICE soit 4 612.50 euros
- Et demande autorisation de commencement anticipé des travaux

3- Stationnement Mairie/Ecole rue du Général Leclerc

Faisant suite à l'exposé de la demande d'un parent pour une place à mobilité réduite près de l'école au conseil municipal du 17 septembre et la demande d'information complémentaire de la part des membres du conseil municipal, après recherche il s'avère que la création d'un emplacement PMR près de l'école serait complexe et couteux par rapport à l'espace nécessaire et la route.

Madame le Maire explique donc avoir mené début novembre une expérimentation pour la création de deux places « Dépose Minute », rue du Général Leclerc, à côté de l'école de Prouzel à côté de la boîte à lire pour permettre un arrêt temporaire et rapide pour la dépose en sécurité des enfants à l'école.

Au vu de cette expérimentation et avec un seul retour des parents, il est décidé d'instaurer le dépose minute entre 8h15 et 8h45 et 13h15 et 13h45. Le reste du temps les places seront libres de stationnement. Les voitures s'engageront sur la place libre la plus éloignée et limiteront leur temps de stationnement au temps nécessaire à l'enfant pour descendre.

Madame le Maire fait part de son constat aux horaires d'entrée et de sortie d'école : les personnes venant déposer ou reprendre les enfants oublient toutes les règles du code de la route et du civisme le plus élémentaire. Pour exemple : arrêt sur le côté sans clignotant, démarrage sans clignotant, dépassement d'un véhicule sans clignotant ; Dépassement du bus sans réelle visibilité, marche arrière en milieu de rue, vitesse excessive aux abords de l'école et dans la rue montante et descendante du Général Leclerc, arrêt temporaire devant des portails privés, stationnement de longue durée sur l'arrêt minute de l'agence postale communale pendant ses horaires d'ouverture... etc

Des places de stationnement au niveau du 40 rue du général Leclerc sont souvent vides ou alors mal utilisées car soit en épis soit en bataille ou les deux. Un panneau de stationnement en épis sera positionné pour pouvoir gagner plus de places de stationnement.

Force est de constater que la municipalité pourra toujours essayer de trouver des solutions d'amélioration de stationnement et de circulation, si les administrés ne suivent pas les règles essentielles et de base, de vie en communauté, de civisme, de code de la route etc... Il sera difficile d'assurer l'entrée et la sortie en sécurité des enfants à l'école.

4- Terrain de Tennis de Prouzel

Madame le Maire a demandé à Monsieur Jean-Michel SALON, Président du Tennis Club de la Coulée Verte une mise au point sur l'utilisation et l'entretien du terrain de tennis de Prouzel situé dans la coulée verte. Pour rappel ce terrain est en accès libre car de nombreuses dégradations des cadenas avaient été constatées par le passé. Il y a longtemps aussi que l'électricité a été coupée.

Le Club en a discuté en assemblée générale le jeudi 14 novembre et a décidé à l'unanimité que le terrain ne soit plus affecté au Tennis Club de la Coulée Verte arguant qu'aucun adhérent ne joue sur ce terrain depuis bien longtemps. En conséquence, le Club souhaite dénoncer la convention d'occupation du court datant du 16 février 2004. Le conseil municipal de Prouzel prend acte de cette décision. Madame le Maire s'engage à dénoncer la convention.

Madame le Maire constate que le terrain est entretenu au minima avec une végétation qui empiète sur le terrain. Des dégradations sont notées sur le filet, et une partie de l'ancien coffret électrique a été enlevée et jetée sur le terrain. Un conseiller indique à raison que si le terrain est laissé à l'abandon, il pourrait devenir un endroit de dépôts sauvages.

Le conseil municipal décide d'enlever le filet pendant l'hiver, de le réparer et/ou le remplacer (vote au budget) pour le printemps, de nettoyer plus en profondeur le terrain et d'apposer des affiches rappelant le civisme aux usagers. Madame le Maire a vérifié et le terrain de tennis fait bien partie des biens assurés avec l'assurance communale. Néanmoins la bonne utilisation du terrain reste l'obligation et la responsabilité des usagers.

Madame le maire rappelle aussi que l'adhésion au Club de tennis n'est que de 20 euros pour les enfants et de 35 euros pour les adultes à l'année pour jouer sur les terrains de Plachy-Buyon (intérieur et extérieur). C'est une somme minime pour un club de sport et il est anormal que des personnes arrachent des cadenas, ou des clôtures pour pouvoir jouer sans payer. La commune de Prouzel continuera de subventionner et de promouvoir le Club de Tennis de la Coulée Verte.

5- Point sur l'avancement des travaux de la parcelle de l'ancien site NORIAP

Madame le Maire informe que l'expert nommé par le tribunal judiciaire a fini ses expertises et rendu son rapport.

La démolition du site va démarrer et durera environ 4 mois. Le site sera prochainement clôturé dans son intégralité et il sera strictement interdit d'y pénétrer.

Le chemin piétonnier qui passe à côté du site, entre l'impasse de la Gare et le terrain de tennis sur la coulée verte, sera aussi fermé et l'accès sera interdit.

Une base vie sera installée sur le site pour les équipes qui y travailleront. Il n'y aura pas d'activité pendant les week-ends ainsi que pendant la période des fêtes entre Noël et le nouvel an. Le site restera à tout moment interdit au public.

6- Point sur des travaux communaux

Madame le Maire informe qu'un nouveau surpresseur a été installé au château d'eau suite à une défaillance d'un des deux surpresseurs il y a plusieurs mois.

Il avait été constaté fin août qu'une plaque des coussins berlinois rue du stade était abimée. Depuis début septembre la mairie était en contact avec la société SIGNALS qui est intervenue le 16 octobre pour un nettoyage et une dépose/repose ainsi que le nettoyage et la vérification des autres coussins berlinois rue du château d'eau, rue de Bellevue et rue de Taisnil. Lors de leur intervention la société n'avait pas le matériel nécessaire pour refixer les coussins. Ils devaient finalement venir le 20 novembre. Malheureusement, au vu du temps passé, il a été constaté ce jour-là le vol de plusieurs plaques, car celles-ci avaient été déposées sur le côté de la route au vu de leur poids. Les coussins ne seront donc pas remis rue du stade. Le conseil municipal décide de les remplacer par un dos d'âne.

La fosse septique des vestiaires du foot a dû être vidée et nettoyée avant l'été. Il a alors été constaté que la pompe de relevage ne fonctionnait plus. La mairie a acheté le matériel nécessaire (environ 200 euros) et l'installation sera faite par les adhérents du club de foot.

7- Projets d'investissements 2025 et points sur les budgets 2024

Madame le Maire demande au conseil de réfléchir à des projets d'investissements pour 2025. Des projets sont déjà présentés et en réflexion :

- Installation de dos d'ânes dans quatre rues de la commune (voir délibération ci-dessus)
- Construction d'un local de stockage derrière l'école. Le local actuel est partagé avec les enseignants et ne permet plus de conserver assez de matériel ni pour la mairie, ni pour l'école. Un devis a été présenté au conseil municipal de l'ordre de 10 700 euros TTC. Un autre devis sera demandé, ainsi que les subventions possibles.
- Aménagement du terrain derrière la mairie avec possibilité de créer des places de stationnement
- Embellissement floral du village

La situation budgétaire à ce jour laisse apparaître un résultat positif même si toutes les dépenses de l'année n'ont pas été mandatées au budget communal et au budget eau. Les résultats seront précisés lors de la réunion de conseil qui concernera les opérations de clôture de fin d'année.

8- Divers

- a. Un stagiaire de 16 ans de l'IME fait actuellement et jusqu'au 6 décembre un stage de découverte avec notre agent communal. Il est demandé de bien l'accueillir au sein du village.
- b. Le Journal de Prouzel est en préparation et les associations ont été sollicitées, néanmoins comme seulement deux personnes travaillent dessus il sortira au mieux en janvier.
- c. Retour sur les derniers événements
 - i. Marche rose des doigts agiles a rassemblé environ 30 personnes et 150 euros de dons à octobre rose
 - ii. Le salon des épicuriens et petites mains de Prouzel organisé par les Doigts agiles a remporté un vif succès et sera sûrement refait l'année prochaine
 - iii. Halloween avec Plachy-Buyon, défilé sur Plachy et soirée à Prouzel : de nombreuses familles ont participé
 - iv. Collecte de sang une cinquantaine de donateurs en novembre pour une vingtaine en décembre
 - v. Commémoration 11 novembre : grâce à l'organisation de Mr Normand, président de l'association des anciens combattants et de l'investissement des enseignants notamment à Prouzel une belle mobilisation de famille était présente aux monuments aux morts.
 - vi. Sortie théâtre sur Paris organisée par le Comité des fêtes a rassemblé près de 55 personnes satisfaites de la comédie et du restaurant

d. Agenda de décembre :

- i. Grand weekend du téléthon avec Plachy-Buyon et Bacouel : grande mobilisation de bénévoles de tous les villages au profit du téléthon. Nous remercions la commune de Plachy pour son organisation et la mobilisation de tous les bénévoles
- ii. Commémoration du 5 décembre se fera à Fossemanant à 17h50 pour la journée nationale du souvenir des Morts pour la France en Afrique du Nord.
- iii. Noël des enfants de Prouzel le 15 décembre sous le préau de l'école avec des bénévoles du village, le préau se transformera en atelier des lutins avec créations, musique, chocolat chaud etc... LES INSCRIPTIONS SONT EN COURS
- iv. Le 20 décembre ce sera le Noël des écoles RPI Plachy-Prouzel avec l'association des parents d'élèves et les enseignants qui se déroulera à Bacouël pour plus de place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

N. PIZZAFERRI

P. LENOIR

M. DACHEUX

J. THIERRY

D. BELLET

Y. DECOSTER
ABSENT

C. DUCATEL

T. DREUE

C. LECAT
ABSENTE

A. DE L'EPINE

B. DE L'EPINE
ABSENTE
PROCURATION

O. SAILLARD

B. VANHUSE
ABSENTE

A. THIERRY